

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DELEGUE CHARGE DE LA DEFENSE
NATIONALE, DES ANCIENS COMBATTANTS,
DES VICTIMES DE GUERRE ET DE LA
RESTRUCTURATION DE L'ARMEE



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNITE – DIGNITE – TRAVAIL

**DECLARATION DU DELEGUE DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
A LA CONFERENCE REGIONALE SUR L'UNIVERSALISATION DE LA
CONVENTION SUR LES ARMES A SOUS MUNITIONS
(Accra (Ghana) du 28 au 30 Mai 2012)**

Monsieur le Président,
Honorables Délégués,
Distingués Invités, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui à l'occasion de cette Conférence Régionale sur l'Universalisation de la Convention sur les Armes à Sous Munitions pour vous donner la position du gouvernement centrafricain.

En effet, la République Centrafricaine, pays post conflit avec encore des foyers de rebellions internes et étrangères (LRA Joseph Kony Ouganda et Baba Ladé Tchad) sur son territoire, a toujours été aux avant-postes de toutes les luttes visant à promouvoir les valeurs de paix et de sécurité entre les peuples.

Accueillant *avec satisfaction* les initiatives prises par les États parties à la déclaration d'Oslo et sachant que les pays les plus affectés ont besoin de la coopération et de l'assistance internationales pour régler les problèmes causés par les effets des Armes à Sous Munitions ; la République Centrafricaine a souscrit le 3 décembre 2008 à la Convention d'Oslo, instrument juridique international et contraignant, interdisant toutes les armes à sous-munitions définies comme telles, causant des dommages inacceptables.

À ce titre, la République Centrafricaine prévoit avancer sa position à l'étape de la ratification. C'est pourquoi, un projet de Loi autorisant la ratification de la convention sur les armes à sous-munitions, délibéré en conseil des Ministres, sera présenté à l'Assemblée Nationale par le Ministre en charge des Affaires Etrangères. L'autorité sera chargée d'en exposer les motifs et soutiendra la discussion au cours de la prochaine session de l'Assemblée Nationale, afin de conformer les dispositions de nature législative et procéder au vote du parlement.

Monsieur le Président,
Honorables Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Avec l'adoption définitive de la loi autorisant la ratification, la République Centrafricaine montrera à nouveau, l'importance qu'elle attache à l'éradication complète de ces armes aux côtés de la société civile et tout particulièrement de Handicap International.

Vive la Coopération Internationale.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

**Pour le Ministère de la Défense Nationale,
Le Chargé de Mission en matière de Désarmement,
Démobilisation et Réinsertion**

Désiré Laurent MALIBANGAR, Délégué de la République Centrafricaine.